



SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE :11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

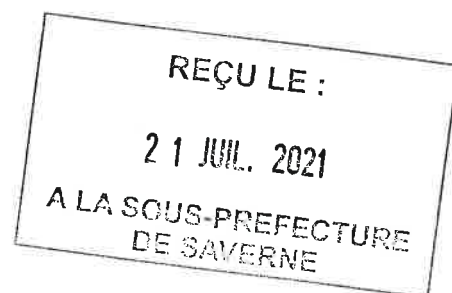
DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :
MME THOMAS SHARON,



2021-17 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Désigne

- Mme BUCHEL-RIVAT Virginie comme secrétaire de séance.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER





SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL
DU 30 JUIN 2021**

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE :
21 JUL. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2021-18 - Approbation du PV du 03 Mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 03 Mars 2021 a été adressé aux membres du Comité Syndical avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les anciens délégués en exercice dans la forme et la rédaction proposées.

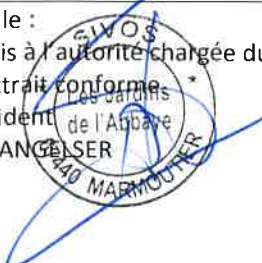
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER





PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE :

21 JUIL. 2021

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2021-19 Ressources Humaines : Contrat d'apprentissage

Le Président rappelle que parmi le personnel du SIVOS se trouve une apprentie en Petite Enfance.

Le dispositif permet aux collectivités publiques d'accueillir dans leurs services, à l'instar du secteur concurrentiel, des personnes qui préparent des diplômes de l'enseignement technologique par la voie de l'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage prendra fin le 31/08/2021. Il est proposé de reconduire ce poste à partir du 1^{er} septembre prochain.

➤ Décision du Comité Syndical :

Après en avoir délibéré et sur proposition du bureau, le Comité Syndical, DECIDE,

- De reconduire le poste en question
- De s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires à financer les dépenses qui en résultent
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSE



REÇU LE :
21 JUL. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE :

21 JUL. 2021

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2021-20 Ressources Humaines : Création d'un emploi saisonnier

POINT : Création d'un emploi d'ATSEM accompagnatrice du bus contractuel.

Les attributions consisteront à mener à bien les missions d'atsem au sein de l'école maternelle de Marmoutier et effectuer l'accompagnement des enfants dans le bus.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 356, indice majoré : 334.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Après en avoir délibéré et sur proposition du bureau, DECIDE à l'unanimité,

- de valider la création d'un emploi saisonnier
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE :

21 JUL. 2021

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,

REÇU LE :

21 JUIL. 2021

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2021-21 : Ressources Humaines : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

POINT : Création d'un emploi d'ATSEM accompagnatrice du bus contractuel.

Les attributions consisteront à mener à bien les missions d'atsem au sein de l'école maternelle de Marmoutier et effectuer l'accompagnement des enfants dans le bus.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 356, indice majoré : 334.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Après en avoir délibéré et sur proposition du bureau, DECIDE, à l'unanimité,

- De valider la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- De s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE :

21 JUL. 2021

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

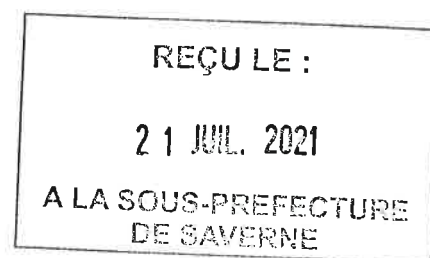
MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :

MME THOMAS SHARON,



2021-22 Ressources Humaines : Charte des ATSEM

Si le décret de 1992 a permis la création d'un réel statut des ATSEM, la définition des fonctions qui leur sont dévolues n'en reste pas moins floue et ne présente pas un positionnement hiérarchique et fonctionnel clair.

L'ATSEM, fonctionnaire territorial, est placé sous l'autorité directe du Directeur ou de la Directrice d'école dans le temps scolaire et sous celle du service du SIVOS hors temps scolaire. Dans les deux cas, l'ATSEM reste sous la responsabilité générale du Président. En l'absence de règles claires, les collectivités sont amenées à établir un document réglementaire relatif à l'organisation du travail des ATSEM dans le but de mieux en préciser leur rôle et leur positionnement.

Cette charte constitue une base de référence pour les Directeurs et Directrices d'écoles ainsi et surtout pour les agents eux-mêmes.

Le SIVOS souhaite mettre en place une charte pour les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles.

VU l'avis du comité technique en date du 22 Juin 2021,

Après en avoir délibéré et sur proposition du bureau,

➤ **Le Comité Syndical DECIDE,**

- D'adopter à l'unanimité la présente Charte des ATSEMS, et la porter à connaissance de l'ensemble des agents spécialisée des écoles maternelles, de la directrice de l'école et de l'IEN.
- D'autoriser le Président à signer la charte, à la faire appliquer à compter de la rentrée de septembre 2021 et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

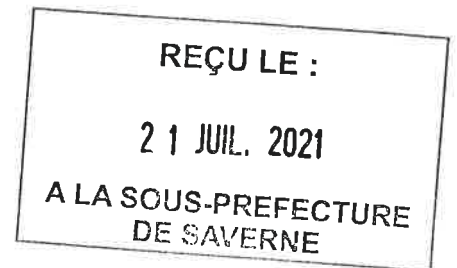
Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER





PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

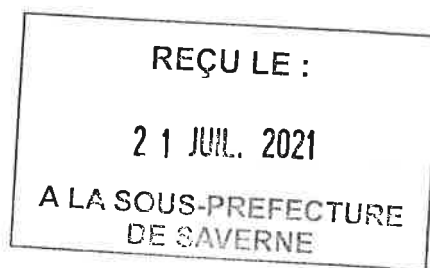
DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :
MME THOMAS SHARON,



2021-23 DIVERS

2021-23) Frais de Voyage de l'école pour le voyage à Paris, avec un devis,
316€ (pas de devis) + 270€ sur devis = 586€

2021-23) b) Devis jardin Cycle 01 : 1 997€ + Devis enlèvement des gravillons : 409.69€

2021-23) c) Devis Sèche-Linge HS : 1 429€

2021-23) d) Devis en attente pour une table à langer pour un nouvel enfant porteur de handicap,

2021-23) e) Devis Cycle 01 536€ et Cycle 02, Coffret MCBA, remplacement pompe, remplacement moteur, 3248.40€, 2937.60€ et 1094.40€, les prix seront augmentés suite à une augmentation de prix de matière,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, sur proposition du bureau à l'unanimité,

DECIDE,

- De valider l'ensemble des devis du point divers
- Charge le Président des formalités administratives et comptables y afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER



REÇU LE :

21 JUIL. 2021

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIC DU COMITE SYNDICAL
DU 30 JUIN 2021**

PRESIDENT : M.AIME DANGELSER
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 22
PRESENTS : 16
ABSENTS : 6
ABSENTS EXCUSES :
DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
SECRETAIRE DE SEANCE ELU : BUCHEL- RIVAT VIRGINIE

NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE :11/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

MEMBRES PRESENTS :

DANGELSER AIMÉ, OELSCHLAEGER GABRIEL, GEORGER FRÉDÉRIC, VITORINO CLARISSE, CAPINHA JOSÉ, HUSSER CÉDRIC, KALCK CHRISTOPHE, LERCH JOSEPH, BOHL BRIGITTE, KUNTZ DAVID, RICHART CELINE, WILLEM FRANÇOIS, SEVERIN JUSTINE, BUCHEL-RIVAT VIRGINIE, SCHORR GUILLAUME.

MEMBRES EXCUSES :

MEMBRES ABSENTS :

PROCURATION :

ADMINISTRATION :
MME THOMAS SHARON,

REÇU LE :
21 JUL. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

2020-24 Informations

2021-24 a) Point d'information sur les dossiers des Ressources Humaines.

2021-24) b) MEDIATION

Le Président explique à l'ensemble des membres présents que la collectivité à accepter la médiation de l'équipe d'ATSEM qui était requérantes.

La charge financière de cette médiation est à diviser par deux, et est à charge de chaque partie. Cependant, les ATSEMS souhaitent et ont fait la demande, que la charge totale de cette médiation soit supportée par le SIVOS. Le Président appelle chaque déléguée à voter à bulletin secret, OUI ou NON pour la prise en charge totale des frais par la collectivité.

Le dépouillement des votes fait état des résultats suivants :

- NON : 02
- OUI : 09

Après en avoir délibéré, et sur vote des membres présents, le Comité Syndical, DECIDE,

- De prendre en charge la totalité des frais engagé pour la médiation.
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Affiché le :

Transmis à l'autorité chargée du contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme

Le Président

Aimé DANGELSER

